2026-

BRESSUIRE La ville qui ose	Extrait du Registre des délibérations du **Conseil Municipal** de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre **26187**

SEANCE du : **12 octobre 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 12 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 6 octobre 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Marie-Hélène GUIGNARD	Florence PREAUD
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Etienne HUCAULT	Elina PREAULT
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Thierry LEBLAN FALZONE	Arnaud PRINTEMPS
Emile BREGEON	David GABORIT	Emmanuelle MENARD	Alain ROBIN
Sandra CAILTON	Nathalie GEFFARD	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Yannick CHARRIER	Olivier GEFFARD	Nathalie MOREAU	Véronique VILLEMONTEIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Jean-François MORIN, de 18h30 à 20h27 et de 20h31 à 20h57	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Pierre MORIN	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Pierre BUREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD	Jean-François MORIN, de 20h27 à 20h31	Anne ROUX, pouvoir à Bruno BODIN
Antoine TRANCHET, pouvoir à Olivier GEFFARD		

Secrétaire de séance : **Florence PREAUD, assistée des services de la Ville**
Assistaient également : **Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services**
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques

◆◆◆

Dénomination prolongement de la voie rue du Père Martin et dénomination du quartier Les Terrasses de Vinci

Dans le cadre du projet d'aménagement du lotissement situé boulevard de l'Europe, un nouveau quartier est appelé à se développer sur les terrains appartenant précédemment aux Consorts Valette et achetés par la ville.

Cette opération prévoit notamment la création d'une voie traversante permettant d'assurer la desserte du nouveau quartier et sa liaison avec les voies existantes.

Afin d'assurer une continuité et une cohérence de la dénomination des voies du secteur, il est proposé de donner au prolongement de la voie existante la dénomination : « Rue du Père Martin ».

Compte tenu de la création de ce nouvel ensemble urbain, il est également proposé de lui attribuer une dénomination permettant de l'identifier clairement et de contribuer à son identité. Il est ainsi proposé de dénommer le nouveau quartier : « Les Terrasses de Vinci ».

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'APPROUVER** la dénomination « rue du Père Martin » pour le prolongement de la voie existante, dans le cadre du projet de lotissement situé boulevard de l'Europe ;
- **D'APPROUVER** la dénomination « Les Terrasses de Vinci » pour le nouveau quartier ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces dénominations, notamment auprès des services concernés et des organismes chargés de l'adressage.

MAIRIE de BRESSUIRE (Deux-Sèvres)

Le Secrétaire de séance,

Florence PREAUD

Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20261016-DG_DEL_2026_187-DE
Date de télétransmission : 16/10/2026
Date de réception préfecture : 16/10/2026

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :